

Qu'on rembourse les arriérés

LES PATRONS DOIVENT deux milliards aux assurances sociales. Ce chiffre à neuf zéros a fait un titre, retenant l'attention le temps de tourner la page. La radio romande a lancé un coup de fil à un responsable de l'OFAS qui a prodigué les apaisements. L'arriéré, évalué par le syndicat SIB, entraînerait une perte annuelle de quelque 150 millions (le SIB l'estime à 200 millions) ce qui, sur une encaisse annuelle de plusieurs dizaines de milliards, représenterait une perte acceptable, compte tenu des aléas inévitables de l'économie. L'explication et l'excuse sont trop vite servies.

Comme l'a fait le SIB, il faut distinguer les pertes, conséquence des faillites d'entreprise, et les arriérés.

L'importance des arriérés est considérable. Pour l'AVS/AI on décompte 872 millions, soit le 4% des cotisations. Pour la CNA, on arrive à 215 millions, soit le 7% des primes brutes. En ce qui concerne les caisses de pension, l'arriéré dépasse même le milliard. Les entreprises débitrices s'offrent ainsi une trésorerie à bon compte. Plutôt que solliciter leur compte courant bancaire, ce qui est coûteux ou, autre éventualité, pour ne dépasser les limites imposées par les banques, elles préfèrent retarder le paiement aux assurances sociales. Des délais plus serrés, des intérêts de retard sévères devraient permettre de rendre ce jeu inintéressant.

Les pertes posent un autre problème. Car l'employeur est à

la fois cotisant et percepteur. Les difficultés conjoncturelles peuvent rendre insolvable le patron pour sa part patronale. Et cette perte fait partie des risques économiques inévitables. C'est ainsi, selon *L'Événement syndical*, que la révision de la Loi sur la poursuite pour dettes et faillite, qui a rétrogradé le rang des assurances sociales en tant que créancier prioritaire, risque d'entraîner des pertes supplémentaires de cotisation de l'ordre de 50 millions.

Mais la «fatalité économique» ne peut être invoquée par le patron percepteur. Il retient à la source, sur le salaire de ses

employés, leurs cotisations. Cet argent ne lui appartient pas; il ne saurait, même provisoirement, en disposer. Toute

entorse à cette règle doit être considérée comme un détournement. En conséquence, les responsables des assurances sociales devraient déposer plainte pénale lorsque l'argent retenu aux salariés est utilisé à d'autres fins. Le problème se pose dans les mêmes termes pour l'impôt à la source, retenu aux travailleurs étrangers. Plusieurs administrations fiscales recourent à l'arme pénale, efficace, semble-t-il, avant tout comme menace. Car les tribunaux ne semblent pas encombrés de procès où un patron rend compte du détournement d'impôts et de cotisations prélevés sur son personnel. Quelques condamnations suffiraient pourtant pour assainir les pratiques laxistes. La mansuétude actuelle est morale duale. AG

Les responsables des assurances sociales devraient déposer plainte pénale

Éloigner Courteline mais sauvegarder l'écologie

Un seul guichet pour obtenir une autorisation de l'État: c'est la règle simple que la Confédération entend imposer. Par une Loi sur l'approbation des plans en délibération cette semaine au Conseil national. Par un rapport de l'Office du développement économique et de l'emploi.

UNE ENTREPRISE CHIMIQUE qui entend mettre un nouveau produit sur le marché doit aujourd'hui s'adresser à quatre instances fédérales: l'Office de la santé publique, de l'environnement, de l'agriculture et l'Inspectorat du travail. Ce parcours du combattant ne présente guère de difficulté pour une multinationale dont le service juridique est rompu à ce genre d'exercice. Il est en revanche épuisant pour les petites et moyennes entreprises. Les longs délais, les décisions contradictoires d'un service à l'autre provoquent d'importants coûts supplémentaires. Il faut donc changer le système, changer les lois. C'est ce que propose l'Office du développement et de l'emploi. À l'avenir, notre PME ne devrait s'adresser qu'à l'Office fédéral de la santé publique, à charge pour lui de donner le feu vert après consultation des autres services de la Confédération.

Gazoducs et trolleybus

Berne l'a répété sur tous les tons depuis 1992. Il faut revitaliser l'économie pour compenser la perte de compétitivité de la Suisse, restée à l'écart de l'Espace économique européen. Les simplifications administratives font partie de ce programme. Le Conseil fédéral a commencé par mettre de l'ordre dans le secteur des infrastructures piloté par le département Leuenberger. Une loi unique sur la simplification de l'approbation des plans devra permettre d'unifier la procédure contenue dans dix-sept textes fédéraux, de la Loi sur les entreprises de trolleybus à celle sur la pêche, en passant, bien sûr par la Loi sur la protection de l'environnement. Tous les mécanismes de la simplification administrative sont contenus dans cette loi, qui devait en principe être avalisée ce mercredi par le Conseil national. Rappel de l'essentiel.

Le cœur du débat

Personne ne saurait s'opposer à l'élimination de scories administratives telles que le manque de coordination entre les services. Une brousse procédurale qui irrite les usagers.

La désignation d'un guichet unique,

d'une autorité unique pour obtenir une autorisation de l'État n'est contestée par personne. Cette autorité unique fédérale doit prendre en compte les législations cantonales lorsqu'elles sont en cause. La controverse naît sur la manière dont la concertation doit intervenir entre les divers services concernés par la requête d'une entreprise. Deux approches sont possibles:

- Chaque service doit donner son approbation avant qu'une autorisation ne soit accordée par l'autorité unique.

- L'autorité unique consulte les services spécialisés mais prend elle-même la décision, en opérant une pesée des intérêts en jeu. Sa marge de manœuvre reste cependant limitée. La décision doit respecter les lois existantes.

La Loi fédérale a retenu la seconde solution, nettement plus efficace que la première. Car, avec le système des approbations multiples, un seul service tracassier de la Confédération peut bloquer longuement une procédure. Ce choix a fait grincer la gauche et les verts qui craignent, notamment, de voir s'amenuiser l'influence de l'Office de l'environnement, jugé, probablement à tort, comme le maillon faible de l'administration fédérale.

Recours simplifiés et droits essentiels sauvegardés

L'autorité unique ne saurait être la dernière instance. Dans le droit actuel, une décision administrative peut être contestée auprès du Conseil fédéral. Plusieurs lois prévoient en sus une Commission de recours, indépendante de l'administration. Le Tribunal fédéral a le dernier mot. Dans le nouveau droit, le Conseil fédéral, qui a d'autres chats politiques à fouetter, n'a plus à trancher sur ces décisions administratives. Une Commission de recours, formée de juges professionnels, sorte d'antichambre du Tribunal fédéral, tranchera. Reste l'ultime recours. Mais les juges de Mont Repos, liés par l'établissement des faits de la Commission auront leur tâche allégée.

Les droits essentiels des usagers et des recourants sont ainsi sauvegardés. On écarte Courteline et les querulents, sans compromettre la protection de l'environnement. at

Une invention du XIX^e siècle

La neutralité est aujourd'hui considérée comme un socle sur lequel repose l'identité helvétique. Cela n'a pas toujours été le cas.

Explications.

DANS NOTRE MÉMOIRE historique scolaire, Marignan consacre la fin de la puissance militaire des Confédérés et le retrait de la Suisse des affaires internationales. De ce traumatisme serait né le concept de neutralité. Faux, rétorque Andreas Suter, un historien zurichois (NZZ, 13 février 1999). Pour la Confédération, la guerre reste toujours une option. En 1815 encore, 20000 Suisses combattent Napoléon aux côtés des alliés. La retenue helvétique tient plutôt au fait que la Confédération, dès le début du XVI^e siècle, n'est plus en mesure d'adapter son armement au standard de ses voisins européens. C'est sa faiblesse militaire qui la retient d'intervenir militairement, plutôt que son attachement à la neutralité.

En réalité, la politique de neutralité, au sens où nous l'entendons aujourd'hui,

trouve son origine dans le Congrès de Vienne en 1815. La neutralisation de la Suisse est conçue par les grandes puissances comme un facteur d'équilibre militaire au sein du continent, propre à favoriser la paix. Mais cette neutralité n'empêche pas les particuliers et les entreprises de maintenir leurs relations commerciales et financières avec les belligérants. Dans cette perspective, neutralité, libre-échange et libéralisme restent parfaitement compatibles. Cette conception instrumentale de la neutralité prévaut toujours en 1848, puisqu'elle n'est pas évoquée dans la Constitution du nouvel État fédéral. À cette époque on imagine même un abandon possible de la neutralité «dans l'intérêt de notre indépendance».

C'est à la fin du siècle seulement que les historiens tentent de justifier les ra-

cines séculaires de la neutralité helvétique. Qu'est-ce qui nécessite alors la construction de ce mythe? Dès le début des années quatre-vingt, la Suisse est soumise à de fortes pressions de la part de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche. Les trois puissances reprochent à notre pays d'accueillir trop généreusement les opposants à leurs régimes et de tolérer leurs activités subversives. Elles menacent de résilier de statut de neutralité perpétuelle accordé en 1815, puisque cette république libérale représente un danger pour la stabilité des empires. D'où l'entreprise historique consistant à rechercher des racines anciennes à un statut que le Congrès de Vienne n'aurait fait que confirmer.

Revenir aux sources

La référence à la neutralité a sans aucun doute bien servi la Suisse. Mais les conflits modernes ne distinguent plus État et économie, sphères publique et privée. La guerre est devenue totale. Dès lors il n'est plus possible de la considérer comme un phénomène inéluctable et de renoncer à tout jugement moral à l'égard des belligérants. Ces caractéristiques des conflits modernes nous imposent de revenir à la conception originelle de la neutralité, un moyen parmi d'autres qu'il faut savoir adapter, voire abandonner selon les circonstances. *jd*

TAXE SUR L'ÉNERGIE

Urgente et utile

LE CONSEIL DES États va-t-il se rallier à la décision de la Chambre du peuple et fixer à 0,6 centime par kWh la taxe sur les agents énergétiques non renouvelables? Les raisons qui militent en faveur de cette taxe sont nombreuses. Décision la semaine prochaine.

Les grands principes constitutionnels doivent nourrir l'action de l'État. En 1971, peuple et cantons donnaient mandat à la Confédération de prendre les mesures nécessaires à la protection de l'environnement. En 1991, ils lui confiaient le soin d'encourager l'usage rationnel de l'énergie et les énergies renouvelables. Mais il y a loin des déclarations aux faits: nous continuons à gaspiller l'énergie puisque seul le 40% de ce que nous consommons nous est vraiment utile, le reste se dissipe en chaleur dans l'atmosphère.

Une inefficience crasse, facilement surmontable pourtant si nous équipons nos véhicules, nos immeubles et nos usines avec les techniques les plus

modernes. Mais voilà, le coût de l'énergie est si bas qu'il ne stimule pas ces adaptations. Résultat: notre consommation énergétique croît plus rapidement que le produit intérieur brut et nous émettons toujours plus de gaz carbonique.

Depuis une trentaine d'années, les réglementations comme les campagnes d'information se sont multipliées, avec un succès plus que mitigé. Le temps est venu de donner un coup de fouet aux énergies renouvelables; c'est le but de cette taxe. L'environnement y trouvera son compte, mais aussi l'emploi avec à la clé des dizaines de milliers de postes de travail nouveaux.

Aux thuriféraires de l'économie de marché, on rappellera qu'ils sont beaucoup moins regardants lorsque l'État assume la presque totalité de la responsabilité civile en matière nucléaire et que les consommateurs d'énergie fossile reportent sur la collectivité et sur les particuliers les dommages provoqués par les émissions. *jd*

Fabrique de DP

NOUS CHERCHONS UNE personne bénévole qui contribuerait à nos actions promotionnelles.

Vous avez une expérience en marketing, des idées à revendre pour faire connaître notre journal?

Vous apportez concepts et coordination, nous fournissons les moyens financiers et le personnel. *réd.*

Demain, on soigne social

Le dernier Numerus, l'annuaire statistique du canton de Vaud, fait état des dépenses de santé. Si, dans les hôpitaux publics, la maîtrise des coûts se traduit clairement dans les chiffres, les dépenses dans le secteur ambulatoire continuent d'augmenter.

ON PARLE SOUVENT de la maîtrise des dépenses de santé comme élément d'amélioration des finances publiques. Et ce sont les sujets les plus médiatiques et les plus émotifs qui prennent le dessus: les planifications hospitalières et les inévitables restructurations qu'elles supposent dans les petits hôpitaux régionaux.

Les statistiques publiées récemment par le canton de Vaud montrent pourtant que les coûts « administrés » sont maîtrisés ou en voie de l'être; elles mettent en évidence, une fois de plus, le caractère très peu social de la prise en charge des dépenses de santé.

On réoriente les missions

Une redéfinition des missions des hôpitaux régionaux est à l'ordre du jour dans plusieurs cantons; cette opération est nécessaire, au moins autant d'ailleurs pour des raisons de sécurité et de performance des prestations fournies que pour réaliser des économies. En fait, une réorientation des missions est déjà en cours et elle est perceptible dans les chiffres: l'activité de soins généraux des hôpitaux publics a diminué de manière sensible en cinq ans, de 1993 à 1997. Cela est valable aussi bien pour le nombre de lits de soins aigus, le nombre de séjours ou de journées d'hospitalisation, pour les hôpitaux universitaires comme pour les hôpitaux régionaux.

En contrepartie, les hôpitaux sont confrontés à des cas plus lourds (mais traités plus rapidement) et plus coûteux, les autres patients étant pris en charge dans des structures plus légères ou en ambulatoire. La redéfinition des tâches des hôpitaux régionaux apparaît donc comme une conséquence de cette évolution alors qu'elle est perçue – et souvent présentée – comme une démarche d'économie qui serait à son origine.

Cette évolution se traduit par une maîtrise des coûts dans le secteur hospitalier: ses dépenses augmentent de 8 % en cinq ans, contre 17 % pour l'ambulatoire et 10 % pour l'ensemble du système. Où l'on voit que le secteur administré a su anticiper l'évolution des besoins de la population, en bonne partie liée à son vieillissement. Il en a contenu les effets sur les coûts par le développement de prestations nouvelles aussi bien dans le domaine hospitalier (centres de traitement et de ré-

adaptation, raccourcissement de la durée des séjours, opérations ambulatoires, hospitalisation à domicile) que dans le secteur médico-social, avec les prestations visant le maintien à domicile. Des mesures qui profitent aux finances publiques et aux assurés, principaux payeurs du système hospitalier.

Il n'en va pas de même pour le secteur ambulatoire, même si une partie de l'augmentation de son coût s'explique par des transferts en provenance des hôpitaux. Le nombre de praticiens indépendants, qui fournissent 88 % des prestations ambulatoires, continue d'augmenter, et avec lui les prestations fournies et les médicaments consommés. Un secteur financé uniquement par l'assurance maladie ou directement par les ménages.

Un système peu social

Cette évolution renforce donc le caractère déjà peu social de la prise en charge des coûts de la santé en Suisse. Les prestations avec participation publique sont en effet en diminution alors que celles où l'État n'intervient pas augmentent... Globalement et grossièrement, les ménages financent directement près du tiers des coûts de santé par le biais des franchises, participations, etc., et 50% par leurs primes d'assurance – deux systèmes qui ne tiennent pas compte du revenu. Les pouvoirs publics interviennent pour moins d'un cinquième. Un rééquilibrage est cependant apporté par les subventions publiques aux assurés modestes et par le régime de prise en charge d'une partie des frais des patients en établissements médico-sociaux. Mais ces corrections ne suffisent pas, et de loin, à rendre social le financement du système suisse de santé. Dans le canton de Vaud, où la totalité de l'enveloppe fédérale pour les subsides à l'assurance maladie est utilisée, ces aides ne représentent « que » 254 millions de francs sur plus de 3 milliards payés par les ménages (primes d'assurance: 1778 millions; participations, franchises, etc.: 1161 millions). Les Vaudois paient ainsi deux fois plus pour leur santé qu'en impôt sur le revenu. *pi*

Sources: Numerus, février 1999; Annuaire statistique du canton de Vaud 1998 et Service cantonal de recherche et d'information statistiques.

Faire de la politique sans en avoir l'air

Grand Conseil, Constituante, Table ronde: une pléthore de lieux de débat politique dans le canton?

AUJOURD'HUI LES ENSEIGNANTS communiquent avec leurs élèves, les parents « verbalisent » avec leurs enfants – comme on dit dans le langage psychosocial – et les gouvernants dialoguent avec la société civile. Il est étrange que, dans un pays où l'on cultive jusqu'au fétichisme les serments sur montagne et les pactes de carnotzet, on ait tant besoin de réaffirmer la volonté de nouer les fils d'une sorte de conversation collective. Les tables rondes trônent au rayon des outils de négociation politique. La table ronde fédérale a réuni des partenaires politiques qui se sont mis d'accord, en une nuit, sur une cible d'économies et un objectif de recettes. À Genève, les négociations ont pris un peu plus de temps, mais les séances, organisées du-

rant les mois d'été, se sont très vite limitées aux représentants des partis politiques traditionnels. Résultat, un paquet durement ficelé, puis largement refusé.

Originalité vaudoise: on consulte

Dans le canton de Vaud, la démarche est différente. Au lendemain de la votation sur le frein à l'endettement du 29 novembre, le Conseil d'État met sur pied une cellule de crise chargée d'organiser une table ronde sur les finances du canton. La plupart des associations représentant la société civile sont conviées au processus, discutant d'égal à égal avec les partis politiques, le Conseil d'État et les syndicats. Groupes

thématiques et discussions plénières se succèdent jusqu'au premier mai, le Conseil d'État *in corpore* y assiste, présidant les séances, allant jusqu'à suivre des cours de communication pour parfaire sa capacité d'écoute (il n'est jamais trop tard pour apprendre). Les organisateurs ne veulent pas d'un paquet global, susceptible de canaliser tous les mécontentements; ils privilégient l'élaboration d'un catalogue de propositions que le Conseil d'État concrétisera pas à pas durant la législature. Plus qu'une démarche en vue d'améliorer les finances cantonales, ce sont des États généraux qui sont organisés; un exercice qui déterminera le programme de législature que le Conseil d'État publiera, bien tardivement, au début de l'été 99. L'objectif de la Table ronde vaudoise est donc d'autant plus ambitieux que les cibles d'économies sont plus modestes. Mais les qualités de l'exercice dévoilent aussi les défauts du système politique.

La Table ronde, son organisation, ses objectifs

L'ORGANISATION DE LA Table ronde a été confiée à un secrétariat général chargé de la communication et de la logistique. Cette cellule de crise fait le lien entre le Conseil d'État, les fonctionnaires et les participants à la Table ronde. Une trentaine d'associations, de syndicats et de partis politiques ont été invités à siéger. Quatre séances plénières sont prévues jusqu'à l'acceptation d'un Pacte, signé par tous les participants en mai 1999. Des groupes thématiques ont été formés (Formation, culture et loisirs – Santé/social – Économie, infrastructures et environnement – Institutions, gestion de l'État et coopération) ainsi qu'un groupe Fiscalité, chargé de trouver de nouvelles recettes. Les groupes Santé/social et Formation, culture et loisirs se sont déjà réunis pour un premier round de discussion.

Le groupe d'appui a mandaté une agence genevoise de communication afin de dispenser aux conseillers d'État une formation en dynamique de groupe. Les conseillers d'État réapprennent les règles du jeu de la communication et de l'écoute. Des coaches assistent les conseillers d'État dans les séances thématiques afin de développer leurs talents de négociateurs. Depuis, dit-on, même les relations entre les membres du gouvernement se sont améliorées.

LES OBJECTIFS: le Conseil d'État a renoncé à fixer une cible d'économies. Et si le Grand Conseil l'accepte, alors il abandonnera le décret prévoyant un déficit zéro dans deux ans. L'objectif du petit équilibre en 2001 semble être accepté par la plupart des participants. Et le Conseil d'État a consenti à des efforts répartis équitablement entre économies et nouvelles recettes. Mots d'ordre de la Table ronde: d'une part, envisager toute réforme sur le long terme. Fini les coupes linéaires. D'autre part, privilégier la transversalité des solutions. Enfin, développer la négociation, de telle sorte que les propositions soient acceptées par tous les participants.

La Table ronde, un aveu de faiblesse

Le Conseil d'État, fraîchement élu l'année dernière à une confortable majorité s'est cassé les dents devant le peuple avec le seul projet qui lui tenait lieu de programme: assainir les finances cantonales. Comment? Il l'ignorait. Et c'est maintenant aux participants de la Table ronde de définir un calendrier politique cohérent, de parvenir à des solutions négociées et acceptées par tous les partenaires. Quant au Grand Conseil, c'est en principe à lui qu'il conviendrait de trouver des réponses aux problèmes. La Table ronde est un aveu de faiblesse de l'autorité exécutive, qui se met à dialoguer pour ne pas gouverner, et d'un pouvoir législatif, provisoirement réduit au silence. Le Conseil d'État, émergeant d'une sorte de coma traumatique, réapprend certes à parler, mais on n'en sait toujours pas plus sur ses priorités.

Reste donc à savoir si la Table ronde lui permettra de reculer pour mieux sauter, ou de mieux reculer pour ne pas sauter.

gs

Les vrais dangers

Par Daniel Brélaz, conseiller municipal lausannois

Réactions d'un spécialiste du dossier de l'électricité à un article de Jean-Daniel Delley paru dans DP 1376.

UN VENT DE FOLIE DE libéralisation du marché de l'électricité semble gagner nombre de milieux de gauche ou écologistes, ceci en parfaite méconnaissance de certains aspects essentiels du dossier. Ainsi, les articles de Jean-Daniel Delley, qui sont d'habitude d'une pertinence totale au point que je n'y ai jamais trouvé de désaccord ces dernières années, semblent tout à coup converger dans cette direction. En tant qu'élu écologiste, je me dois de dire que les milieux verts et de gauche feraient une erreur extrêmement grave s'ils se lançaient tête baissée en direction du libéralisme sauvage, même s'il est amusant de voir le milieu électrique suisse, qui a toujours défendu le libéralisme pour construire des centrales nucléaires beaucoup trop chères, demander aujourd'hui des délais face à la libéralisation du marché.

Scénarios de libéralisation rapide

Une libéralisation rapide est possible lorsque les ouvrages sont bien amortis et le marché honnête. Or, à la suite de pressions aussi bien de la branche électrique que de divers milieux économiques et bancaires, la Suisse a très peu amorti ses grandes installations; la pérennité de l'approvisionnement et des investissements «pharaoniques» ayant été les préoccupations principales. De ce fait, une installation comme la Dixence, dont le prix de revient marginal est à peine supérieur à 1ct/kWh (2cts/kWh, si l'on admet les frais de pompage annexes) est affaiblie par près de 70% de coûts d'emprunt incompressibles. Cela signifie très clairement que même des mesures brutales de rationalisation du personnel ne peuvent conduire à une diminution significative du prix de production. Dans ces conditions, une ouverture rapide, sans dédommagement pour investissements non amortissables, conduit à une position de faiblesse qui ne peut se résoudre que par deux scénarios:

- Vente de l'installation à l'étranger. En effet, une fois les investissements complètement amortis, une telle installa-

tion a un prix de production marginal bas et fournit de l'énergie de pointe; elle est donc intéressante pour un acheteur, surtout si celui-ci peut l'obtenir à vil prix.

- Recapitalisation massive par des pouvoirs publics. Pour abaisser momentanément le prix de l'électricité, les pouvoirs publics prélèvent des centaines de millions (entre 500 et 800 millions) sur le produit des impôts.

Une telle situation apparaît impossible et il ne reste donc que la première solution. Quant à revendre, ainsi que le suggère M. Delley, le courant à certains types de consommateurs qui accepteraient de payer 2 à 3 centimes de plus par kWh dans un marché libéralisé pour du courant propre, il faut se rendre compte que le prix de la production peut momentanément descendre extrêmement bas, le temps d'avoir assaini le marché libéralisé et racheté les compagnies les plus faibles. De plus les très grandes sociétés, qui affichent des préoccupations écologiques sur leur devanture, ne les pratiquent pas dans leur politique d'achat.

Ouvrir plus vite que de grands pays voisins, c'est se suicider

Dès le moment où le marché s'ouvre plus vite en Suisse que chez un de nos voisins, celui-ci peut réaliser une politique de dumping contre laquelle il n'y a aucun moyen de se défendre. Pour cela, il suffit d'attaquer tous les créneaux de consommateurs libéralisés avec un prix de l'énergie quasiment gratuit et, dans ces conditions, prendre tout le marché par rapport à des producteurs locaux qui n'ont pas les mêmes moyens. Il serait, dans ce sens, théoriquement possible d'offrir gratuitement la production de courant (le transport et la distribution étant bien sûr facturés séparément au sens de la loi) en faisant un placement financier de quelques milliards ou dizaines de milliards de francs. Une fois l'opération faite, et les entreprises rachetées à vil prix, on peut rentabiliser l'investissement en remontant les prix 20%, 30% ou 40% au-dessus du prix de base initial.

Si l'on ne va pas plus vite que l'ensemble des pays voisins, ce risque est fortement diminué même s'il n'est pas annulé. Il devient en effet possible d'aller offrir de l'électricité meilleur marché à des coopératives de petits consommateurs des

pays voisins qui paient presque toujours leur électricité plus chère que le petit consommateur suisse, les grands pays voisins ayant une politique systématique de subventionnement des grands consommateurs à la limite du respect des règles fixées par le GATT. La possibilité de pouvoir faire ce type d'offre aux petits consommateurs des pays voisins permet de dissuader le grand producteur provenant de ce pays de se livrer à la politique de dumping déjà évoquée, car les pertes pour le producteur concerné sont tellement importantes et la douleur tellement grande par effet de dominos, que cela devient dissuasif. Dire qu'en théorie les petits et moyens consommateurs ne seraient pas accessibles en Suisse pour ce producteur voisin si ce pays n'a pas ouvert simultanément ces catégories ne tient hélas pas la route. Les grands groupes européens ont des sociétés amies dans l'ensemble des pays et peuvent leur faire jouer le rôle d'intermédiaire. De plus, dès le moment où quelques compagnies seront en situation de difficultés financières, on les rachètera en priorité pour leur faire jouer ce rôle. La directive européenne de réciprocité n'offre donc aucune garantie; la seule garantie réside dans la possibilité réelle d'aller contre-attaquer les groupes de consommateurs « maltraités et subventionnés » des pays voisins. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Le Débat: Daniel Brélaz

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

L'informatique, un outil quelquefois improductif

Pour une productivité maximale: trier le nécessaire du souhaitable.

IL Y A une année, une grande entreprise pharmaceutique bâloise a remplacé son logiciel de courrier électronique par un système plus performant. La substitution ne provoqua pas de problèmes majeurs, si ce n'est que certains collaborateurs d'une unité de recherche reçurent sensiblement moins de messages qu'auparavant. Ce phénomène pouvait s'expliquer par le fait que les pays voisins jouissent de vacances estivales plus longues que la Suisse. Quelques mois plus tard, il s'avéra que les messages continuaient de parvenir par le canal de l'ancien logiciel et s'accumulaient dans une boîte aux lettres inaccessible.

Une collaboratrice retrouva ainsi vingt messages qui lui étaient personnellement adressés et auxquels, bien entendu, elle n'avait jamais répondu. Mais, fait étonnant, aucun de ses correspondants ne l'avait relancée pour obtenir une réponse.

Cette anecdote, rapportée par le professeur bâlois René Spiegel dans les colonnes de la *Basler Zeitung* (15 février 1999), suggère à ce dernier quelques réflexions sur la productivité. La prolifération des ordinateurs à tous les postes de travail reflète la volonté d'augmenter la productivité. La machine et les réseaux auxquels elle est connectée peuvent améliorer les pres-

tations et accélérer les processus, on ne le contestera pas. Mais parmi la montagne de données vérifiées, traitées et transmises chaque jour dans les entreprises, lesquelles seront effectivement utilisées et quelle partie de ces dernières auront une quelconque utilité pour la marche de l'entreprise? Dans le cas de l'anecdote précitée, les commentaires et demandes d'informations en provenance du monde entier étaient-ils de si peu d'importance qu'une absence de réponse pouvait laisser indifférents leurs expéditeurs? Ou encore, se peut-il que ces correspondants, parce qu'il est si simple d'envoyer un message électronique, demandaient des informations non indispensables pour leur travail?

La productivité, conclut le professeur Spiegel, c'est la capacité, à toutes les étapes de l'activité économique et en tous temps, de distinguer le nécessaire du souhaitable. Donc de trier les informations indispensables à l'exécution d'une tâche et celles qui pourraient être éventuellement utiles et qu'on accumule parce qu'elles sont si faciles à obtenir. jd

NOTE DE LECTURE

Un couple, ce jardin étouffant

LE DERNIER OPUS de Pascale Kramer, publié chez Calmann-Lévy vient de paraître. Après *Manu*, récit tragique et estival et *Le Bateau sec*, une histoire en cinq actes enlisée dans une lande déserte, l'auteur poursuit patiemment sa description des sentiments humains.

Non que *Onze ans plus tard* soit un drame réaliste. Pascale Kramer, comme dans ses œuvres précédentes, ouvre une parenthèse qui se referme sitôt le livre terminé. Le récit est sans message, on n'apprend rien, on devine peu, on cherche en vain un «vécu», une morale de l'histoire. Ici, un couple dans une grande maison entourée d'un jardin. Ici une femme qui entend, dès les premières pages, son mari tomber de la fenêtre. La suite consiste en un long travelling arrière sur la déconstruction du couple, un échec dont la mort d'un des protagonistes ne délivre pas, mais qu'elle élucide.

Récit en boucle, *Onze ans plus tard* dessine, au rythme de saisons exagérément dramatiques – l'hiver est glacial, l'été est étouffant, le printemps venteux –, le tracé sans histoire d'une relation de couple. L'homme en est-il le narrateur? Rien n'est moins sûr, tant la femme est opaque, énervante, presque

transparente. C'est bien le regard d'un homme sur sa femme, pendant onze ans, mais d'un homme qui perçoit, confusément, leurs sentiments respectifs. Comme dans *Le Bateau sec*, les indices de l'existence, le lien à la vie se révèlent de l'extérieur: le jardin, dont Pascale Kramer décrit les sursauts et les humeurs, la maison qui résonne, renvoyant l'écho des amours et des indifférences. La mort n'a pas vraiment d'importance, elle permet simplement de fermer la parenthèse, interdisant aux personnages une vie hors du récit et au lecteur une émotion trop facile.

À aucun moment, Pascale Kramer n'utilise des effets de manche. L'écriture est simplement implacable. Quelques scènes lui suffisent pour donner rythme à de petits drames, apparemment anodins, pour créer la dissonance là où on s'y attend le moins. Les phrases tombent sèchement, les chapitres sont coupants, à mesure que les incompréhensions, les solitudes et les complaisances s'amplifient.

Pascale Kramer, à force d'ouvrir et de fermer les portes sur la vie, ses petites et grandes tragédies, impose son talent, dans la continuité. gs

Pascale Kramer, *Onze ans plus tard*, Calmann-Lévy, Paris, 1999.

Pistes

DOIT-ON ALLER chercher des idées en Amérique du Nord?

Aux États-Unis, des entrepreneurs découvrent la réalité d'une société duale et constituent le mouvement «*responsible Wealth*» (richesse responsable). Ils cherchent à provoquer un changement de mentalité chez les plus riches. Sans faire la charité, ils renoncent à leur situation privilégiée et veulent changer les règles du jeu. Ils ont découvert que les entreprises ont trop de pouvoirs. C'est pourquoi, par exemple, certains de ces riches responsables investissent leur fortune dans la formation professionnelle de milieux défavorisés pour leur rendre des chances dans la vie.

Combien de temps faudra-t-il attendre pour que ces idées traversent l'Atlantique? cjp

Le grand soufflé médiatique

Dans les courses autour du monde en ballon, il y a les gentils et les méchants. L'important: qu'ils soient médiatisés.

CÇA Y EST, ils sont partis. Qui ça, ils ? Bertrand Piccard et Brian Jones, bien sûr, nos aéroliers, les modernes Pilâtre de Rozier. Si ces grands ballons sont appelés parfois des rozières, avec z, c'est évidemment en hommage au gentilhomme messin et non aux demoiselles de grande vertu.

L'aventure semble irréfutable. Personne ne l'a fait et visiblement ce n'est pas très facile. Le feuilleton intéresse les foules. Les protagonistes sont peu nombreux, ils se connaissent et ils tiennent bien leur rôle. Richard Branson est parfait en méchant. Il est riche, sa barbe est noire, son culot immense et son mépris des règles incommensurable. À cause de lui, tous les autres ont été punis. Interdiction de survoler la Chine. De toute manière, le nom de Virgin (une rosière donc) a été prononcé partout et notre homme a donc atteint son objectif.

Avec lui, dans une alliance improbable, Steve Fossett. Ils ont un point commun : ils sont tous deux milliardaires. Mais si Branson est plutôt mégalomane, Fossett, lui, est une espèce de Tintin mâtiné de Richard Burton (pas l'acteur, le découvreur des sources

du Nil). Il a déjà participé de manière relativement anonyme à des courses à la voile en solitaire «à la française»; en effet ses voiliers ont régulièrement coulé loin des caméras de télévision.

Mieux vaut tomber à l'eau à Nouvel An

Après avoir battu le record de traversée de l'Atlantique en bateau à moteur, il s'est entiché du tour du monde en ballon. Il connut enfin la célébrité, il y a quelques mois, en sortant indemne d'une chute de 10000 mètres dans le Pacifique après qu'un éclair eût frappé son engin. Avec Branson, il est d'ailleurs aussi tombé à l'eau à Nouvel An, mais de moins haut, et cette fois les caméras étaient présentes. Bref, si vous êtes superstitieux et que vous projetez des vacances sportives, n'invitez pas Steve Fossett.

Andy Elson, lui, c'est l'incompris (tel que les médias le présentent bien sûr). Il est toujours le numéro 2, les caméras ne sont pas pour lui. L'année passée avec Piccard, il avait l'impression que son rôle était au moins aussi important que celui du psychiatre lausannois,

mais rien à faire, on ne parlait pas de lui. Cette année, il a enfin son propre ballon. Au moment où nous écrivons, il zigzague tant bien que mal au-dessus du golfe du Bengale en se demandant comment éviter la Chine. Pauvre Andy, c'est qu'il n'a pas de diplomate pour l'aider, lui. Si personne ne réussit cette année et qu'il remet l'exercice à l'hiver prochain, on ne peut que lui conseiller d'embaucher Adolf Ogi afin d'être enfin soutenu face à tous les méchants.

Piccard, le chevalier

Les quelques autres, on les connaît moins bien, comme le Belge Verstraeten, lui aussi un peu dans l'ombre de Piccard l'année dernière. La différence d'impact médiatique selon les zones linguistiques joue ici à plein. Les Romands connaissent tous les navigateurs en solitaire français dont on nous rebat les oreilles à chaque naufrage, mais le monde des aéroliers est nettement anglo-saxon, donc moins profilé dans l'opinion.

Et Piccard, dans ce théâtre ? Lui, c'est le chevalier blanc, le héros sans peur et sans reproche mais avec une Breitling. Il arrive presque à nous convaincre que partir d'une station de montagne encaissée entre des sommets dangereux pour une rozière, à plus de 2000 km au nord des fameux jet-streams qu'il s'agit de rejoindre tant bien que mal, est effectivement la meilleure solution. Mais les sponsors ont toujours raison, c'est bien connu. jg

COURRIER

La Chine et la raison économique

DANS LE COMPTE rendu que nous avons donné du *Mémoire sur les études chinoises* de Jean-François Billeter, nous affirmions que la Chine véhicule, par sa langue et plus particulièrement son écriture, une autre manière, sinon de penser, du moins de conceptualiser. Et que la rationalité occidentale pouvait trouver là un autre modèle, même si la Chine est entraînée dans le modèle mondial dominant. Notre interprétation était trop optimiste. M. Billeter a tenu à nous détromper. Nous rapportons sa pensée exacte, telle qu'il l'expose dans un courrier réd.

«Je n'ai cessé de mettre en garde les étudiants contre le mirage d'une «civilisa-

tion aux valeurs plus essentielles» qui subsisterait en Chine. Plutôt que de «m'en désoler», je me suis efforcé de les amener à considérer avec lucidité la situation de ce pays, qui n'a plus de culture digne de ce nom à opposer à la «raison économique». Et je leur ai montré à l'occasion que cette «raison économique», si elle est peut-être occidentale par son origine, est désormais un phénomène universel. Elle est devenue selon moi un phénomène indépendant des cultures et qui les menace également toutes. Je crois m'être exprimé clairement là-dessus dans mon *Mémoire*.»

Jean-François Billeter,
Genève

Médias

CHARLES-F. POCHON, rédacteur de cette rubrique, a tenu la vedette dans une émission de la télévision suisse romande, *C'est la vie*, consacrée aux vieillesseuses heureuses. Notre chroniqueur de médias a cité deux fois *Domaine public* et n'a pas hésité à mentionner Bakounine à une journaliste qui a passé comme chatte sur braise sur les références politiques. À quand une émission sur les anarchistes heureux? gs